

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :

2 539 600

21 N° d'enregistrement national :

83 01495

(51) Int Cl³ : A 45 F 1/14; A 45 B 19/04.

12

REMARQUE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 25 janvier 1983.

71 Demandeur(s) : CLEMENCION Maurice. — FR.

30 Priorité

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 30 du 27 juillet 1984.

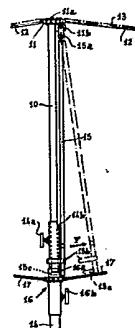
72 Inventeur(s) : Maurice Clemenccon.

60 Références à d'autres documents nationaux appartenés :

73 Titulaire(s) :

54. Perfectionnements aux abris pliables du genre des parapluies de marché, parasols et articles similaires.

57) La noix supérieure 11 est solidaire d'un élément 10 engagé télescopiquement dans le sommet du mât 14 de façon à pouvoir être amenée en position basse de pleine ouverture moyennant retrait de la tige de manœuvre 15. Dans ces conditions la toile 13 ne comporte aucune ouverture centrale et peut même être fixée à la noix supérieure 11.



La présente invention a trait aux abris repliables du genre des parasols et parapluies de grandes dimensions, du genre de ceux utilisés notamment sur les marchés et manifestations similaires.

On sait que les articles de ce genre ont un agencement analogue à 5 celui des parapluies classiques, en ce sens que la toile est fixée à des baleines articulées sur une noix supérieure et actionnées à l'aide d'une série correspondante de baleines de commande portées à pivotement par une noix inférieure, laquelle coulisse le long du mât. L'ouverture de 10 l'ensemble nécessite en conséquence le déplacement vertical de la noix inférieure jusqu'à la position haute correspondant au déploiement total de la toile.

On comprend cependant que lorsque la surface de cette toile à 15 l'état déployé est importante, les baleines supérieures sont évidemment très longues, ce qui oblige à conférer au mât une hauteur considérable, au point que l'utilisateur ne peut amener la noix inférieure coulissante à sa position haute. En vue d'éviter qu'en pareil cas l'utilisateur 20 doive nécessairement avoir recours à un marchepied ou escabeau pour la manoeuvre du parapluie ou parasol, on a proposé le système à noix supérieure mobile qui est schématisé en fig. 1 et 2 du dessin annexé.

25 Dans ce système, la noix supérieure 1 sur laquelle s'articulent les baleines d'extension 2 destinées à supporter la toile 3 est montée à coulisser sur la partie supérieure du mât 4 ; cette noix 1 est pourvue latéralement d'une tige pivotante 5 destinée à sa manoeuvre et à son blocage. En position repliée de rangement et de transport, la noix 1 est verrouillée en position haute par la tige 5, de telle sorte que pour 30 l'ouverture, l'utilisateur amène la noix inférieure 6 qui porte les baleines de commande 7 à la position la plus haute qu'il peut normalement atteindre sans l'aide d'un marchepied ou autre (fig. 1). Il bloque cette noix 6 à la position obtenue et il dégage la tige 5 ; sous l'effet du poids de la toile 3 et/ou sous celui d'une traction manuelle exercée sur cette tige, la noix supérieure 1 coulisse vers le bas le long du mât 4 (fig. 2) jusqu'à atteindre la position correspondant au déploiement total de la toile précitée. Le repliage de l'article s'effectue en sens inverse : l'utilisateur remonte la noix 1 à sa position haute moyennant 35 manoeuvre de la tige 5, il verrouille cette noix 1 au sommet du mât 4 toujours à l'aide de ladite tige et il peut alors actionner la noix inférieure 6 pour amener les baleines 2 contre ledit mât.

40 Ce système connu présente néanmoins deux inconvénients non négligeables en pratique. On observera en premier lieu qu'en position d'utilisation

la partie (référencée 4' en fig. 2) qui dépasse au-dessus de la toile 3 est disgracieuse et nuit sensiblement à l'esthétique de l'ensemble. Par ailleurs et surtout, cette partie dépassante 4' oblige évidemment à trouver la partie centrale de la toile 3 et l'ouverture ainsi déterminée 5 permet en cas de pluie des écoulements d'eau qui gênent l'utilisateur et qui provoque au surplus la détérioration plus ou moins rapide des pièces du mécanisme.

C'est à ces inconvénients qu'entend remédier la présente invention, laquelle consiste essentiellement à fixer la noix supérieure sur le 10 sommet d'un élément axial engagé télescopiquement à l'intérieur de la partie supérieure du mât tubulaire, de façon à ce que la toile puisse recouvrir ladite noix à laquelle elle peut d'ailleurs être fixée.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les 15 avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Comme indiqué ci-dessus, les fig. 1 et 2 illustrent le système classique à noix supérieure coulissante.

Les fig. 3 et 4 sont des vues analogues, mais correspondant à l'agencement visé par la présente invention.

20 En fig. 3 on peut voir que la noix supérieure, ici référencée 11, est rendue axialement solidaire d'un élément cylindrique 10 introduit à coulissolement à l'intérieur du sommet du mât 14, prévu à cet effet sous forme tubulaire. A la façon usuelle, cette noix 11 supporte à pivotement les baleines 12 qui assurent l'extension de la toile 13, mais on notera 25 qu'ici cette toile ne comporte aucune ouverture : sa partie centrale recouvre la noix 11 à laquelle elle est avantageusement fixée à l'aide d'une vis telle que 11a. Immédiatement au-dessous de la noix 11, l'élément 10 est solidaire d'une patte radiale 11b sur laquelle pivote une biellette 15a elle-même attelée à l'extrémité supérieure d'une tige de manœuvre 30 15 ; la base de cette dernière est équipée, outre d'un bracelet élastique de maintien 15b propre à embrasser le mât 14, d'un ergot radial 15c destiné à être engagé à l'intérieur d'une perforation ménagée transversalement au sommet dudit mât.

A la position repliée de rangement et de transport, l'ergot 15c 35 est en place dans la perforation sus-indiquée, si bien que la tige 15, maintenue contre le mât 14 par le bracelet 15b, assure le verrouillage axial de l'ensemble 10-11. Pour l'ouverture, l'utilisateur monte la noix inférieure 16 jusqu'à ce que la partie supérieure de celle-ci, échancrée en 16a, vienne buter contre l'ergot 15c ; cette noix 16 est alors

immobilisée axialement à l'aide d'une clef usuelle 16b. Pour amener le parapluie ou parasol à la position de déploiement complet, il suffit ensuite de retirer latéralement le bas de la tige 15 (flèche F de fig. 3) pour libérer l'ensemble 10-11 qui descend par son propre poids 5 ou sous l'effet d'une traction exercée sur ladite tige. Ce déplacement vertical de l'ensemble 10-11 assure évidemment le plein déploiement de la toile 13 (fig. 4), le maintien dudit ensemble en position basse pouvant être opéré moyennant manœuvre d'une clef latérale 14a portée par le mât 14.

10 On observera qu'à la position basse de fig. 4, la patte 11b de l'ensemble 10-11 vient s'engager dans une échancrure 14b ménagée latéralement dans le sommet du mât 14 ; cet engagement a pour effet d'immobiliser angulairement l'ensemble 10-11 qui ne peut alors plus tourner sous l'effet du vent. La tige 15 est susceptible d'être accrochée provisoirement à l'une des baleines 17, jusqu'à ce qu'elle soit à nouveau utilisée 15 en vue de la fermeture de l'article, cette fermeture étant effectuée moyennant manœuvre de la clef 14a au desserrage, élévation de l'ensemble 10-11, introduction de l'ergot 15c dans la perforation du mât, desserrage de la clef 16b et descente de la noix inférieure 16.

20 Il va de soi qu'on pourrait imaginer d'autres formes de réalisation pour la tige 15 et pour les clefs d'immobilisation 14a et 16b. Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution 25 décrits par tous autres équivalents.

REVENDEICATIONS

1. Abri repliable de grande surface tel que parasol ou parapluie de marché, du genre dans lequel la noix supérieure est susceptible, lors de l'ouverture de l'article, d'être abaissée en direction de la noix inférieure coulissante en vue d'opérer le déploiement total de la toile, caractérisé en ce que la noix supérieure (11) est portée par un élément axial (10) engagé télescopiquement à l'intérieur du mât (14), l'ensemble mobile (10-11) étant propre à être bloqué en position haute à l'aide de la tige usuelle (15) destinée à la manoeuvre de la partie supérieure.

2. Abri suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le mouvement ascendant de la noix inférieure (16) qui porte les baleines usuelles d'actionnement (17) est limité par butée contre la partie inférieure de la tige de manoeuvre (15) alors immobilisée contre le mât (14).

3. Abri suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'extrémité supérieure du mât (14) est découpée latéralement d'une échancrure (14b) propre à recevoir une patte solidaire radialement de l'ensemble mobile (10-11) afin d'assurer l'immobilisation angulaire dudit ensemble à la position déployée d'utilisation.

1/2

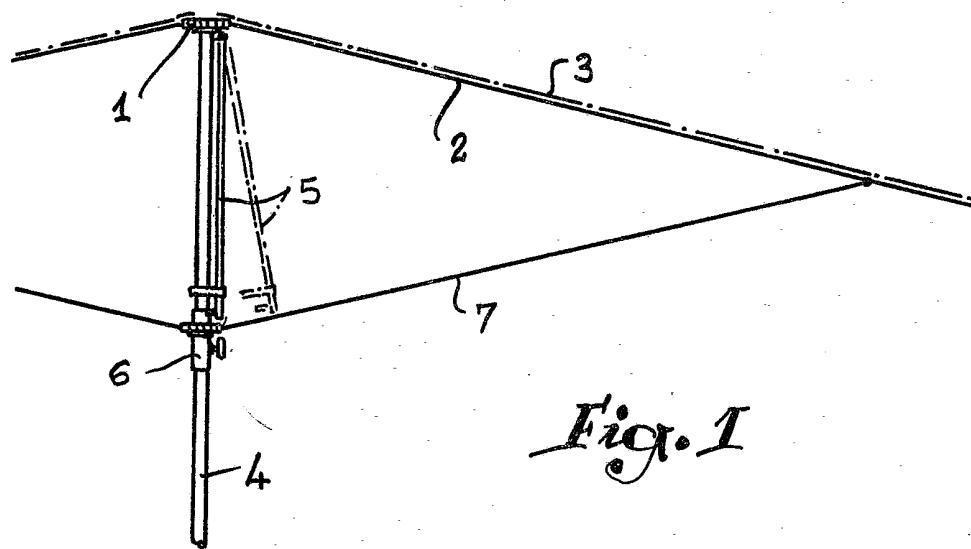


Fig. 1

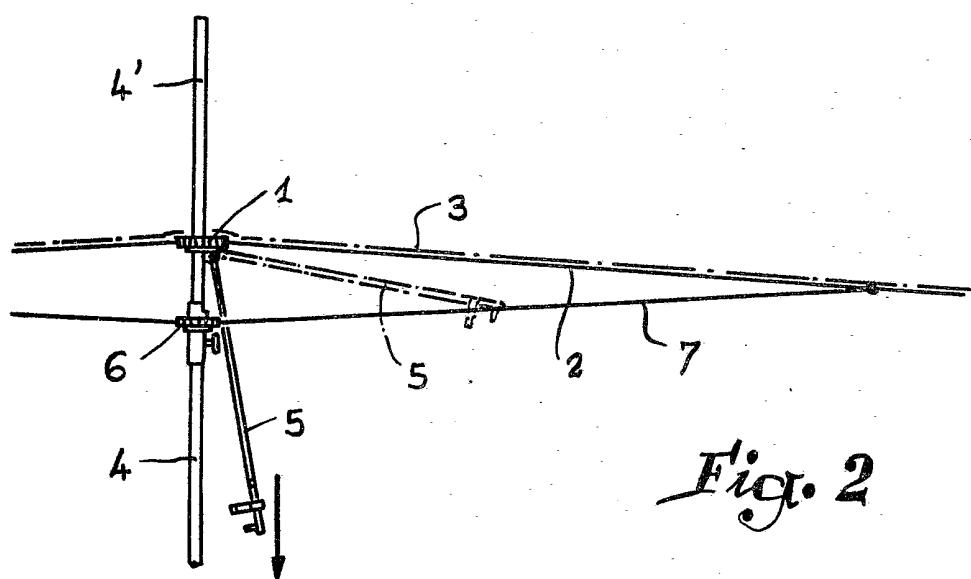


Fig. 2

2/2

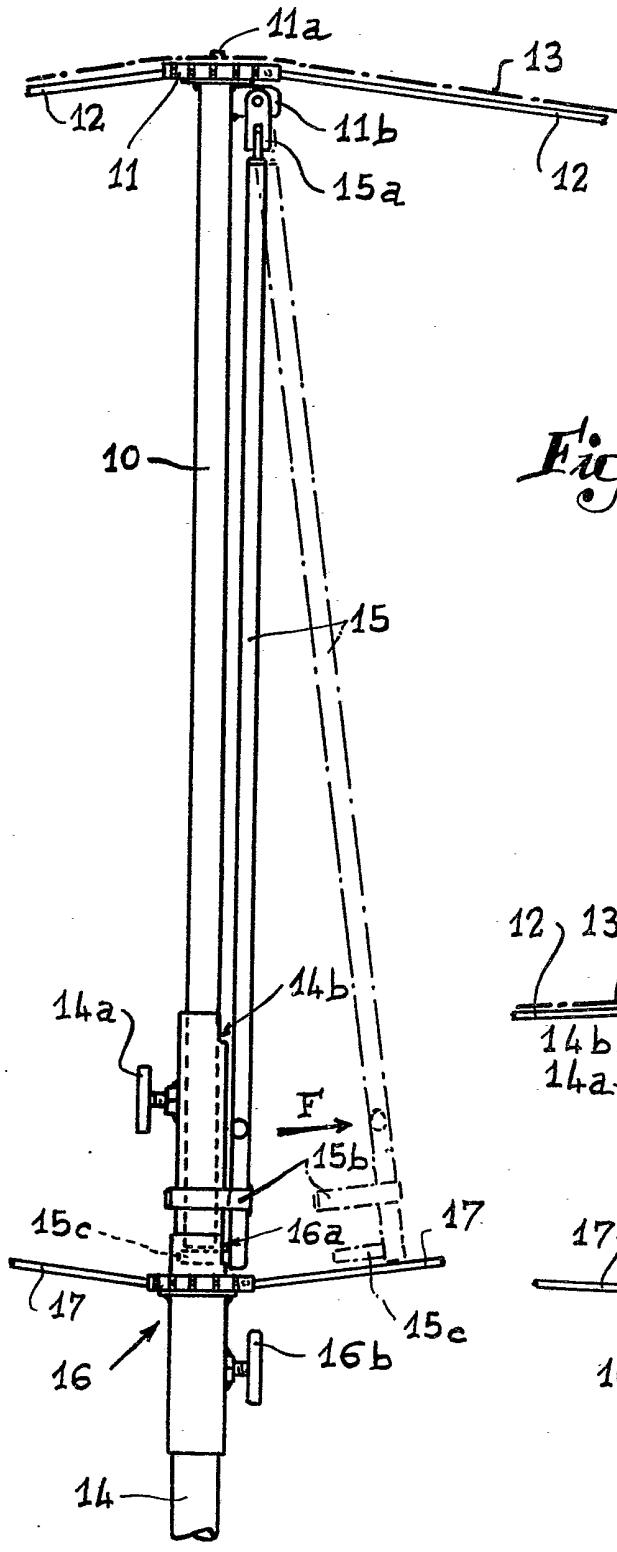


Fig. 3

